


Dossier de candidature
Opérateurs en Diagnostic Immobilier

à retourner à CESI SAS Département CESI Certification – Tour
Hyfive (6^{ème} étage) 1 av du Général de Gaulle – 92074 PARIS LA
DEFENSE

Tél : 01 44 45 92 31 – Mail : contact@cesi-certification.fr

Nom : Prénom :

Domaines de certification demandés :

Certificats	Certification Initiale	EN PRESENTIEL (**) OU A DISTANCE (*)	Date / lieu (****)
AMIANTE sans mention	☐		
AMIANTE avec mention	☐		
DPE Individuel (**)	☐	Présentiel	
DPE Tous types de bâtiments (**)	☐	Présentiel	
Audit Energétique (***)	☐	Présentiel	
ELECTRICITE	☐		
GAZ	☐		
PLOMB CREP sans mention	☐		
TERMITES	☐		
TERMITES DROM et COM	☐		

(*) Les sessions peuvent être modifiées en fonction du nombre des candidats inscrits

(**) en présentiel uniquement suivant les exigences réglementaires de l'arrêté 15 juin 2025 modifiant par l'arrêté du 20/07/2023

(***) en présentiel uniquement suivant les exigences réglementaires du décret n°2023-1219 du 20/12/23

(****) suivant les disponibilités

Cadre réservé au candidat	Cadre réservé à l'entreprise du candidat
Le candidat reconnaît avoir pris connaissance et accepte, sans réserve, les conditions générales de ventes et le régime financier du présent document ainsi que les règles générales et spécifiques de certification disponibles sur notre site https://certification.cesi.fr/ Fait-le : _____ à _____ Signature :	Nom du responsable : Fait-le : _____ à _____ Signature (précédée des noms et fonction) et cachet commercial de la société

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

- Copie de votre pièce d'identité valide (passeport, permis de conduire, ou carte d'identité)
- Par virement bancaire ou par chèque correspondant au montant TTC à l'ordre de CESI SAS
- Document attestant la prise en charge (*s'il y a une prise en charge*)

ATTESTATIONS DE FORMATION PROVENANT D'UN ORGANISME DE FORMATION CERTIFIE

- Domaines sans mention (Amiante sans mention, Electricité, Plomb Crep, Gaz et termites) : attestation de succès à la formation de 3 jours
- Domaines avec mention (Amiante avec mention) : attestation de succès à la formation de 5 jours (2 jours spécifiques à la mention si déjà certifié sans mention)
- Domaine DPE :
 - Attesté d'une formation initiale d'une durée de 56h pour le sans mention
 - Attesté d'une formation initiale d'une durée de 21h complémentaires pour la mention
- Domaine AUDIT Energétique
 - Attesté d'une formation initiale d'une durée de 70h
 - Prérequis exigés selon décret ou arrêté en vigueur

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Vos coordonnées (obligatoire) :

Nom :		Prénom :	
Rue (bât. Etage...) :			
Code Postal :		Ville :	
N° tel portable :			
Adresse mail (*) :			
Date de naissance :		Lieu de Naissance	

Coordonnées de l'entreprise (si vous êtes salarié/gérant/professionnel libéral) :

Raison sociale :			
Rue (bât. Etage...) :			
Code Postal :		Ville :	
Nom et prénom du responsable :			
N° tel portable :			
Adresse mail (*) :			
Numéro de Siret :		Code NAF :	

(*) Les échanges d'informations se font principalement par mail (convocation, résultats, etc.)

Les données recueillies à partir de ce dossier de candidature CESI SAS département CESI Certification (siège social : Tour Hyfive (6^{ème} étage) - 1 avenue du Général de Gaulle – 92074 PARIS LA DEFENSE) pour la gestion de votre demande.

Tous les champs à remplir sont obligatoires et le dossier ne pourra être traité s'ils ne sont pas complétés.

Elles seront utilisées par les services administratifs de CESI Certification pour :

- L'édition et la signature de tout document contractuel nécessaire à l'inscription, au suivi et à la gestion de la certification,
- L'inscription administrative aux sessions de certification,
- L'ouverture de compte aux services associés, et notamment les services numériques (espace personnel, épreuves et examen, ...),
- La communication des courriers et documents de gestion et de suivi de la certification.

Ces données seront conservées pendant toute la durée de votre inscription auprès de CESI Certification puis un (1) an après la fin du processus de certification. Les données relatives à la certification seront conservées pendant une durée de 10 ans à compter du processus de certification.

Le traitement de données ne fait pas l'objet d'un transfert en dehors du territoire de l'Union européenne. Les données relatives à la certification (nom, prénom, société, n° de certificat, domaines de certification, ...) sont transmises au Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer et accessibles sur le site <https://certification.cesi.fr/>.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité pour demander le transfert de vos données lorsque cela est possible et d'effacement. Ces droits peuvent être exercés à l'adresse suivante : dpo@cesi.fr.

Vous pouvez consulter la politique de protection des données personnelles de CESI SAS département CESI Certification à l'adresse <https://certification.cesi.fr/>.

En cas de difficulté dans la gestion de vos données personnelles, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

PRISE EN CHARGE DE LA CERTIFICATION

Si vous êtes pris en charge par un organisme :

Montant de la prise en charge acceptée : _____ € HT soit _____ TTC (**)

(**) Joindre le document justifiant votre prise en charge

Nom de l'organisme :			
Adresse Postale de facturation			
Rue (bât. Etage...) :			
Code Postal :		Ville :	
Nom et prénom du Contact :			
N° tel fixe :		N° tel portable :	
Adresse mail (*) :			
Numéro de Siret :		Code NAF :	

Si vous êtes en congé de reclassement :

Montant de la prise en charge acceptée : _____ € HT soit _____ TTC (**)

(**) Joindre le document justifiant votre prise en charge - commande

Raison sociale :			
Adresse Postale de facturation			
Rue (bât. Etage...) :			
Code Postal :		Ville :	
Nom et prénom du Contact :			
N° tel fixe :		N° tel portable :	
Adresse mail (*) :			
Numéro de Siret :		Code NAF :	
N° d'existence :			

(*) Les échanges d'informations se font principalement par mail (convocation, résultats, etc.)

REGIME FINANCIER *(ce régime financier est soumis à révision chaque année)*

○ Certification initiale :

- 250 € HT (pour les domaines : Amiante sans et avec mention, Termites, Electricité, Gaz, Termites métropole et DROM)
- 350 € HT (pour les domaines : DPE sans et avec mention et Audit Energétique)

Ce montant comprend :

- Les frais de dossier
- L'étude de recevabilité du dossier de candidature
- Le passage de l'examen théorique
En cas d'échec à l'épreuve théorique le premier repêchage est gratuit puis 85€ HT par examen
- Le passage de l'examen pratique
En cas d'échec à l'épreuve pratique le repêchage est de 200 € HT par examen (hors DPE et Audit) et de 300 € HT pour le domaine DPE et Audit Energétique
- La délivrance du certificat

○ Surveillance documentaire :

Domaines	Prix unitaire HT €
Amiante sans mention	180,00 €
Amiante avec mention	250,00 €
Plomb sans mention	180,00 €
DPE Individuel	250,00 €
DPE Tous bâtiments	250,00 €
Audit Energétique	250,00 €
Termites Métropole	180,00 €
Termites DROM	180,00 €
Electricité	180,00 €
Gaz	180,00 €

○ En cas d'examen complémentaire :

- 1 rapport :
 - 100€ HT (Plomb Crep, Electricité, Gaz et Termites)
 - 200€ HT (DPE individuel et tous bâtiment, Audit énergétique, Amiante sans et avec mention)
- Plusieurs rapports :
 - 180€ HT (Plomb Crep, Electricité, Gaz et Termites)
 - 250€ HT (DPE individuel et tous bâtiment, Audit énergétique, Amiante sans et avec mention)

Contrôle sur ouvrage :

○ Hors DPE *(dégressif si plusieurs contrôles sur même lieu et même jour)*

Nombre de domaines	Prix unitaire HT €
1	950,00 €
2	1 250,00 €
3	1 450,00 €
4	1 550,00 €
5	1 600,00 €
6	1 650,00 €

○ En cas de contrôle complémentaire : 750€ HT

▪ CSO DPE et AUDIT

- In situs – 1 200€ HT
- A posteriori – 950€ HT
- En cas de contrôle complémentaire (CSO et surveillance) :

NIVEAU	Prix unitaire HT €
NIVEAU 1 - JUSTIFICATIF	100,00 €
NIVEAU 2 - CAST TEST	180,00 €
NIVEAU 3 - SECOND CSO	950,00 €

- **Gestion pour plainte avérée à l'encontre du certifié** : 150€ HT (après avoir soldé la plainte, la facture devra être réglée sous peine de suspension immédiate)
- **Duplicata de certificat** : 20 € HT (le certificat sera émis après encaissement de la facture)
- **Frais de transfert sortant** : 150€ HT + 50€ HT par domaine (Plafonnés à 350€ HT)

NB : Suivant vos besoins, nous pouvons :

- Vous adresser un devis individualisé dans le cadre des examens et surveillances (documentaire et CSO)
- Vous adresser un devis individualisé avec un échéancier de paiement

Pour cela, merci de bien vouloir faire cette demande par mail à contact@cesi-certification.fr

Mail : contact@cesi-certification.fr

Site internet : <https://certification.cesi.fr/>

Tél : 01 44 45 92 31 /

Adresse postale : CESI SAS Département CESI Certification –
Tour Hyfive (6^{ème} étage) - 1 av du Général de Gaulle – 92074 PARIS LA DEFENSE

Mention légale : Société par Actions Simplifiée au capital de 1 100 000 € - RCS Paris 342 707 502

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les inscriptions aux certifications organisées par CESI Certification impliquent l'adhésion pleine et entière du responsable de l'inscription et du participant aux présentes conditions générales de vente, sauf dérogation écrite et expresse de CESI Certification.

Modalités d'inscription

L'inscription du candidat se fait par l'envoi du présent contrat complété et signé par une personne habilitée. Suivant vos besoins, vous avez la possibilité de déclarer dans les limites du raisonnable, une prise en compte de vos besoins sans compromettre l'intégralité de l'évaluation.

Le dossier de candidature doit être accompagné du règlement correspondant au coût de la certification. Le candidat bénéficie d'un délai de 14 jours pendant lequel il pourra renoncer à son inscription par lettre recommandée avec accusé de réception.

Toute modification de coordonnées personnelles devra être signalée à CESI SAS département CESI Certification.

Par cette inscription, le candidat s'engage à :

- Ne pas avoir fait l'objet de poursuites et n'avoir jamais fait l'objet de condamnation pour faux, usage de faux, escroquerie ou autre condamnation de nature à pouvoir mettre en cause son intégrité et serait de nature à altérer l'image de la certification délivrée par CESI Certification,
- Faire parvenir tous les documents qui seront demandés dans le cadre de l'instruction de son dossier d'inscription,
- Respecter les décisions qui seront prises lors du déroulement du processus de certification,
- Ne pas être titulaire d'une ou plusieurs certifications objet du présent dossier délivré par d'autres organismes de certification. Dans le cas contraire, le tiers organisme certificateur et CESI Certification prononceraient le retrait de toutes les certifications concernées.

Documents légaux

Les inscriptions constituent des commandes fermes.

Une facture est envoyée dès le démarrage de la certification.

Dans le cas d'une prise en charge, l'attestation de présence est adressée au signataire du dossier de prise en charge.

Conditions financières

Le prix par participant figure dans le régime financier du dossier de candidature. Les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Ces prix sont forfaitaires. Les frais d'analyse de la recevabilité du dossier de candidature sont de 50€ HT. Ils sont inclus dans le coût de la certification et restent acquis au CESI SAS département CESI Certification si le dossier de candidature n'est pas recevable.

Les tarifs applicables aux prestations de certification, de surveillance, de contrôle et, plus généralement, à l'ensemble des prestations proposées par CESI SAS sont valables au moment de la signature du présent dossier de candidature.

CESI SAS se réserve la faculté de réviser ses tarifs. Les nouveaux tarifs sont portés à la connaissance du candidat et/ou de l'entreprise par tout moyen écrit, notamment par courrier électronique. Les tarifs révisés s'appliquent aux prestations réalisées postérieurement à leur date d'entrée en vigueur.

Modalités de règlement

Le règlement du prix de la certification est exigible à la commande. Il doit être joint au dossier de candidature.

L'encaissement se fera après épuisement du délai de rétractation. CESI SAS département CESI Certification se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues et pour lesquelles le paiement n'a pas été effectué.

En cas de prise en charge par un organisme extérieur (notamment OPCA), il appartient au client d'effectuer la demande de prise en charge et de communiquer l'accord de financement au moment de l'inscription et de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. En cas de prise en charge partielle par l'organisme extérieur, la différence sera directement facturée au client.

A défaut de confirmation de la prise en charge financière par l'organisme extérieur ou de réception de la prise en charge par CESI SAS département CESI Certification au jour de la facturation, le coût de la certification sera facturé dans sa totalité au client. En cas de non-paiement par l'organisme extérieur ou de refus de prise en charge, pour quel que motif que ce soit, notamment absence du stagiaire, le client reste redevable de l'intégralité du coût de la certification.

Lorsque l'inscription à la certification est effectuée par une entreprise pour le compte d'un salarié, ladite entreprise demeure seule débitrice des sommes dues au titre des prestations de certification, de surveillance, de contrôle ou de recertification engagées. Le départ du salarié, la rupture de son contrat de travail, la cessation de collaboration ou toute modification de sa situation professionnelle, quelle qu'en soit la cause, est sans incidence sur l'exigibilité des sommes facturées ou à facturer au titre des prestations engagées antérieurement à cette date. Les factures émises par CESI SAS demeurent intégralement dues, dès lors que la prestation a été engagée ou planifiée conformément aux dispositions contractuelles, indépendamment de la présence effective du salarié au sein de l'entreprise au moment de leur échéance. Aucune annulation ou réduction de facture ne pourra être sollicitée pour ce motif.

Garantie de participation apportée par CESI Certification

La planification des ouvertures des certifications est organisée pour permettre une ouverture intégrale des certifications prévues. Néanmoins, pour des raisons de composition du groupe de candidats, CESI SAS département CESI Certification peut être amené à reporter une date d'ouverture et/ou à modifier le lieu prévu. Dans ce cas, CESI SAS département CESI Certification préviendra les candidats une semaine avant la date de démarrage prévue de la certification, et leur proposera une inscription prioritaire sur la prochaine session de certification. Le report d'une session ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement de frais au candidat.

Conditions d'annulation et de report

En raison de l'attention particulière apportée à la composition des groupes, les demandes d'annulation et de report auprès de CESI SAS département CESI Certification seront limitées aux seuls cas de force majeure.

Il ne sera procédé au remboursement des frais d'inscription qu'en cas d'annulation pour cause de force majeure.

Toute annulation par le client moins de 8 jours avant le début de l'action entraînera le paiement du prix intégral à titre de dédit. Enfin toute action commencée est due en totalité.

Validité de la certification

La certification de personne a une durée de validité limitée de 7 ans. Depuis son inscription et pendant cette période, le certifié s'engage à :

- Observer les règles de la certification,
- Faire parvenir tous les documents qui seront demandés dans le cadre la surveillance et informer immédiatement CESI SAS département CESI Certification de tout changement relatif aux informations communiquées dans son dossier de candidature ou relatives à son activité professionnelle,
- Informer immédiatement CESI SAS département CESI Certification si des éléments peuvent affecter sa capacité à continuer à satisfaire aux exigences de la certification,
- Ne pas divulguer de documents d'examen confidentiels, ni avoir des pratiques frauduleuses.
- Autoriser CESI SAS département CESI Certification à communiquer les résultats des examens et des opérations de surveillance à son employeur identifié dans ce dossier,
- Ne pas utiliser sa certification d'une façon qui puisse nuire à la réputation de CESI Certification,
- Accepter que son nom et ses coordonnées professionnelles figurent dans la liste des personnes certifiées tenue à disposition sur le site de CESI SAS département CESI Certification et soient transmises au Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer,
- Retourner le ou les certificats émis par CESI SAS département CESI Certification à CESI Certification dès suspension ou retrait d'une ou plusieurs de ses certifications,
- En cas de suspension s'abstenir de toute promotion de sa certification et ne pas émettre de diagnostic immobilier relatif à sa certification pendant la durée de suspension,
- En cas de retrait s'abstenir de faire référence à sa certification sous toute forme de communication utilisée,
- Respecter les conditions d'utilisation du logo de CESI SAS département CESI Certification conformément à la charte d'utilisation et ne pas reproduire la marque d'accréditation COFRAC.

De plus :

- Le non-respect de l'un de ces engagements est susceptible d'entraîner la suspension et/ou le retrait de(s) certifications obtenues,
- Toute absence de communication de changement de situation ne permettant le suivi de la personne certifiée entraînerait le déclenchement d'une procédure de suspension de certification et il en serait de même en cas de non règlement des sommes dues,
- Toute décision de certification et de maintien de certification (surveillance et contrôle sur ouvrage) ne seront délivrés qu'après règlement des sommes dues,
- Les courriers (convocations, demande administrative, ...) sont communiqués par mail et seules les décisions de retrait ou suspension sont adressées par courrier postal dans la mesure où CESI SAS département CESI Certification dispose de mes coordonnées.

A l'issue de cette période, un bulletin de recertification devra être constitué par le candidat. Une fois le bulletin validé par CESI SAS département CESI SAS département CESI Certification, le candidat devra se présenter aux épreuves selon les modalités prévues dans le référentiel des règles spécifiques.

Si la décision de recertification ne peut pas être prise avant la fin de validité du certificat en cours, le bulletin de recertification passera automatiquement en demande de certification initiale.

Responsabilité

La responsabilité de CESI SAS département CESI Certification vis-à-vis du candidat ne saurait excéder en totalité le montant payé par le candidat à CESI Certification au titre des présentes conditions.

Confidentialité

Les informations échangées entre CESI SAS département CESI Certification et le candidat sont considérées comme strictement confidentielles. Toute communication d'informations auprès des tiers hors information réglementaire devra faire l'objet d'un accord préalable du candidat.

Propriété intellectuelle

Le logo et la marque CESI Certification font l'objet d'une protection nationale et/ou internationale. Toute utilisation frauduleuse fera l'objet de poursuites pénales.

Litige

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

Protection des données

Le candidat est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à CESI Certification en application et dans l'exécution des prestations, font l'objet d'un traitement dont la finalité est d'assurer la gestion du processus de certification de l'inscription jusqu'au suivi de la certification, le cas échéant. Les données transmises par le candidat sont conservées pendant toute la durée de votre inscription auprès de CESI Certification puis un (1) an après la fin du processus de certification. Les données relatives à la certification seront conservées pendant une durée de 10 ans à compter du processus de certification CESI SAS département CESI Certification pourra être amené à transférer ces données à ses sous-traitants pour les besoins exclusifs de la mise en œuvre du processus de certification. Les données sont conservées sur un serveur géré par un datacenter situé en France, ne sont pas transférées en dehors de l'Union Européenne.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, le candidat dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité pour demander le transfert de ses données lorsque cela est possible et d'effacement. Ces droits peuvent être exercés à l'adresse suivante : dpo@cesi.fr

Lors de sa consultation, le site de CESI Certification collecte, à partir des logiciels activés par l'ordinateur du client (sous forme de cookies), des données telles que la date, les pages consultées, le temps de consultation ou l'adresse informatique de l'ordinateur, le fournisseur d'accès, le moteur de recherche, le lien à l'origine de cette consultation, etc. Cette collecte permet à CESI Certification d'améliorer l'ergonomie et d'assurer un suivi statistique de son site. Le client peut empêcher cette collecte en désactivant cette fonction dans son logiciel de navigation. Même lorsque cette fonction est désactivée le client garde la possibilité d'accéder au site de CESI Certification

Valeur des Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente constituent, avec le dossier de candidature, le régime financier et les règles de certification applicables, l'intégralité du contrat liant CESI SAS département CESI Certification et le candidat et / ou l'entreprise. La signature du présent dossier de candidature emporte adhésion pleine et entière, sans réserve, à l'ensemble des stipulations des Conditions Générales de Vente.

AUTORISATION ET CESSION DE DROIT A L'IMAGE (*)

Je soussigné(e) :

☐ Madame☐ Monsieur

NOM/Prénom			
Date (jj/mm/aaaa) et lieu de Naissance			
Adresse			
Code Postal		VILLE	
Numéro de téléphone portable			
Mail			

(*) A ne pas remplir pour le domaine DPE et Audit

Autorise expressément la société CESI SAS – Département Certification, en sa qualité de responsable de traitement, à procéder à la captation audiovisuelle de mon examen de certification.

Cette captation est réalisée exclusivement aux fins :

- d'évaluation des compétences dans le cadre du processus de certification ;
- de conservation des éléments d'examen ;
- de justification des décisions de certification ;
- de présentation aux auditeurs du COFRAC (COmité Français d'ACcréditation) dans le cadre des contrôles réglementaires ;
- de gestion d'un éventuel recours ou appel d'une décision.

Les enregistrements sont destinés à un usage strictement interne.

Ils ne font l'objet d'aucune diffusion commerciale, promotionnelle ou publique.

Les vidéos sont conservées sur les serveurs sécurisés de CESI SAS situés en France et sont accessibles uniquement aux personnes habilitées au sein du Département Certification ainsi qu'au COFRAC dans le cadre des audits réglementaires.

La présente autorisation est consentie pour une durée de sept (7) ans à compter de la date de l'examen, correspondant à la durée du cycle de certification et aux obligations réglementaires applicables.

Elle est limitée au territoire français.

Cette autorisation est accordée à titre gracieux.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles, je dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et d'opposition, dans les conditions prévues par la loi, auprès du DPO de CESI.

Le retrait éventuel de la présente autorisation ne remet pas en cause la licéité des traitements effectués antérieurement.

Fait à :

Le :

Signature (**Ecrire obligatoirement la mention « Bon pour accord »**)